

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

21 Octobre 2014

\*\*\*\*\*

**PRESENTS :** Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Patrice DELAVALLADE, Pascal DELAVERGNAS, Alan BROOKE, Sylvain BREGEON, Rudolf WIJBURG, Hervé DAUCHY

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 21 octobre 2014, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## Ordre du jour

- Validation de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation des lavoirs,
- Cabinet Médical - Médecin,
- Aménagement sens unique à l'Ecole Primaire,
- Travaux voirie,
- Ajustement Budget Commune,
- Décision modificative assainissement,
- Changement copieur Mairie,
- Travaux supplémentaires,
- Contrat Madame TERREFOND,
- Remboursement transport piscine à la Commune de BUSSEROLLES,
- Indemnité du receveur municipal,
- Prix du tabouret assainissement,
- Prix des buses,
- Prix du bois,
- Questions diverses.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire à Monsieur Roger BONNEFONT, ancien conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande la validation du compte rendu du conseil Municipal du 22 Août 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 1/ VALIDATION DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LAVOIRS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation s'agissant des travaux de réhabilitation des lavoirs. Il annonce qu'il a fait le nécessaire pour que la commune obtienne une subvention du Département "contrat d'objectifs" pour un montant de 8 000€. Les devis fournis sont les suivants :

ENTREPRISES	LAVOIR 1 COUT H.T	LAVOIR 2 COUT H.T
MATHIS & DANEDE	11 991, 44€	17 847, 76€
Jean-Patrick JULLIEN	8 194, 31€	12 115, 05€
DUFOUR & FRERES.	N'a pas répondu	N'a pas répondu

La Commission appel d'offres s'est réunie le 8 Octobre 2014 et a retenu l'entreprise la mieux disante à savoir JULLIEN Jean-Patrick. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'entériner le choix de la commission appel d'offres, à savoir JULLIEN Jean-Patrick pour un montant HT de 20 309.36€.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exécution des travaux et de délivrer l'ordre de service.

## 2/ CABINET MEDICAL - MEDECIN,

La Commune travaille avec un cabinet de recrutement afin de pérenniser un Médecin.

## 3/ AMENAGEMENT SENS UNIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité il y a lieu d'instaurer un sens unique autour de l'Ecole Primaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'un sens unique autour de l'Ecole Primaire,
- Dit que les panneaux signalétiques seront installés par les agents communaux,

#### **4/ TRAVAUX VOIRIE,**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Entreprise BONNEFOND effectue les travaux de voirie au Village de la Bourgeade.

Il est nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires pour un montant TTC de 482.40€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les travaux supplémentaires au Lieu-Dit "La Bourgeade" pour un montant TTC de 482.40€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents pour la bonne exécution des travaux.

#### **5/ AJUSTEMENT BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LETURGIE. Elle explique que suite à différentes décisions prises ultérieurement, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Elle propose ce qui suit :

Fonctionnement dépenses

Compte 022 Dépenses imprévues : - 4000.00

Compte 6226 Honoraires : + 4000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte la proposition de Monsieur le Maire comme décrite ci-dessus.

#### **6/ DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réajuster le budget assainissement. En effet, il y a eu des recettes supplémentaires (facturation tabouret) et nous devons également réajuster les dépenses de fonctionnement. Le Conseil Municipal valide le réajustement du budget assainissement.

#### **7/ CHANGEMENT COPIEUR MAIRIE,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un représentant de la Société SFERE BUREAUTIQUE avec une proposition intéressante pour un copieur plus performant de marque Konica Minolta. La location du photocopieur s'élève à 780€ HT par trimestre au lieu de 850€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la Société SFERE BUREAUTIQUE pour la location d'un photocopieur de marque KONICA MINOLTA C284e pour un montant de 780€ HT par trimestre avec un contrat de maintenance,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **8/ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES,**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Colette MOUSNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint et quitte la salle du Conseil.

Colette MOUSNIER annonce au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rémunérer les heures supplémentaires de Christine LAVALLADE suite au changement du rythme scolaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### **9/ CONTRAT MADAME TERREFOND**

Monsieur le Maire nous informe que le contrat à durée déterminée de Madame TERREFOND arrivera à échéance le 31 décembre 2014. Il ajoute que celle-ci bénéficie de contrat à durée déterminée depuis de nombreuses années et qu'il est aujourd'hui nécessaire de régulariser sa situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter Madame TERREFOND en contrat à durée indéterminé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **10/ REMBOURSEMENT TRANSPORT PISCINE A LA COMMUNE DE BUSSEROLLES,**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser la Commune de Busserolles concernant le transport pour aller à la piscine. En effet, 1 seul bus emmène les enfants mais nous devons prendre en charge la moitié du coût du transport. Le Montant s'élève à 500€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Décide de rembourser la commune de Busserolles pour un montant total de 500 €.

#### **11/ INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Madame Sylvie BOURGEOIS et Monsieur DELEST, assurent effectivement les missions facultatives de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal à 9 voix contre 2 décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

#### **12/ PRIX DU TABOURET ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le tarif pour la pose de tabouret chez des particuliers. Depuis de nombreuses années, la fourniture et la pose est de 1000€.

Sylvain BRIGEON pense qu'il faut effectivement augmenter car dans les autres collectivités c'est bien plus cher. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du tabouret à 1 300€.

#### **13/ PRIX DES BUSES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs concernant la fourniture et la pose de buses aux particuliers demandant la création d'une entrée pour l'accès à leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Dit que les buses seront facturés prix coutant selon la longueur désirée avec les nez de buses qui elles seront facturés 100€ les 2.

#### **14/ PRIX DU BOIS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le prix concernant la vente de bois de chauffage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Décide le tarif suivant : 30 € le stère.

#### **15/QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le centre de loisirs demande l'autorisation pour occuper la halle des sports. Pour cela, une convention a été établie. Le Conseil Municipal souhaite ajourner la demande.
- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame BESSON au Pinier souhaite acquérir une portion de chemin. Il propose de se rendre sur les lieux avec la commission.
- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le local appartenant à Monsieur et Madame MOSS. Il propose d'inviter ces derniers en réunion de Conseil.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un groupe de travail pour mettre en place une activité sur le thème de la musique au profit des enfants, adolescents et des adultes. Alan se propose pour aider Monsieur le Maire.
- Sylvain BRIGEON regrette de ne pas avoir été informé de la création de la lettre faite aux Bussiérois.
- Catherine PEROUX rejoint l'avis de Sylvain BRIGEON mais tient cependant à féliciter Jocelyne LETURGIE pour son travail.
- Jocelyne LETURGIE annonce qu'elle a élaboré ce petit journal à la demande de Monsieur le Maire qui regrettait que le site internet ne soit pas à jour. La commission communication a été avertie et a eu une copie de la lettre aux Bussiérois.
- Monsieur le Maire indique que la Mairie est ouverte à tous et qu'il faut aussi y venir chercher des informations.
- Rudolph WIJBURG regrette pour le site internet et informe le Conseil Municipal que la restructuration du site internet interviendra au cours du premier trimestre 2015.
- La commission communication annonce que la prochaine diffusion de ce petit journal aura lieu courant Janvier 2015.
- Alan BROOKE souhaite relancer le club du 3<sup>ème</sup> âge.

**La séance est levée à 23h25**